



# L'ALPHABÉTISATION CONTRE LE CRIME

## CHAPITRE 2 - FICHE D'INFORMATION 1

### Faible alphabétisation et justice criminelle

#### La problématique

Les gens ayant un faible niveau d'alphabétisation ont de la difficulté à lire des textes et parfois à comprendre ce que disent les gens. Ces difficultés s'aggravent quand une personne est stressée – si elle est anxieuse, intimidée ou dépassée.

L'utilisation de jargon est un autre facteur qui peut rendre l'information écrite ou parlée difficile à comprendre. Le jargon est *un vocabulaire et des expressions spécialisés utilisés par certains groupes ou professions*. Par exemple : avocat de garde, inculpation, séquestration, agent en civil, casier judiciaire.

Toute personne qui entre en contact avec le système de justice du Canada en tant que suspect, témoin ou victime est confrontée au jargon policier et juridique. La difficulté qui en découle est particulièrement grande pour les personnes ayant un faible niveau d'alphabétisation, de sorte que la situation peut être encore plus stressante pour elles que pour les personnes habiles à la lecture.

Une personne qui ne peut pas lire aisément a d'autant plus de difficulté à faire face à tous les aspects du système de justice criminelle. Au contact du système, une personne doit à tout moment :

- répondre à des questions;
- remplir des formulaires;
- donner des déclarations;
- lire des documents.

Souvent, elle doit le faire dans un environnement qui lui est étranger (un poste de police, un bureau d'avocat ou un tribunal), et elle doit le faire rapidement. La personne en est d'autant plus stressée, ce qui fait qu'elle a encore plus de difficulté à comprendre l'information qu'elle lit ou qu'elle entend.

#### L'incidence d'un faible niveau d'alphabétisation pour les suspects et les contrevenants

Le fait de traiter avec des suspects et des contrevenants qui ont un faible niveau d'alphabétisation peut entraîner des problèmes à toutes les étapes d'une affaire criminelle, depuis l'intervention initiale des policiers en réponse à une plainte jusqu'à l'enquête, l'arrestation et la poursuite.

Les problèmes se répercutent ensuite dans le système de libération conditionnelle et la réhabilitation du contrevenant.

Un faible niveau d’alphabétisation – et un manque de compréhension de ses implications – peut :

- nuire au bon déroulement des audiences des tribunaux;
- entraîner des appels encombrant les tribunaux – par exemple une personne accusée peut interjeter appel faute d’avoir compris ce qui se passait au tribunal;
- influencer directement sur l’issue d’une affaire – par exemple une personne innocente peut être si confuse et intimidée qu’elle plaide coupable parce qu’elle ne voit pas d’autre moyen de régler le problème;
- mener à une nouvelle arrestation – par exemple, une personne en libération conditionnelle peut mal comprendre les conditions auxquelles elle est soumise et s’exposer sans cesse à une nouvelle arrestation.

Tous ces facteurs augmentent les délais et les coûts de fonctionnement du système de justice criminelle du Canada.

## **L’incidence d’un faible niveau d’alphabétisation pour les témoins et les victimes**

La plupart des personnes qui ont un faible niveau d’alphabétisation savent très bien qu’elles ont de la difficulté à lire et à comprendre de l’information verbale. Les témoins et les victimes qui sont dans ce cas peuvent être particulièrement intimidés à la perspective de faire une déposition et de témoigner devant un tribunal. En conséquence, ils peuvent hésiter à communiquer avec la police.

Lorsqu’une personne ayant un faible niveau d’alphabétisation se présente à eux, les agents de police peuvent s’impatier face aux délais découlant du fait que la personne cherche à éviter de lire ou d’écrire. Si la personne évite une telle situation ou manque autrement à coopérer et si un agent n’est pas sensibilisé au problème du faible niveau d’alphabétisation, la poursuite peut échouer.

Au tribunal, une personne coupable peut échapper à une condamnation parce qu’un témoin ne parvient pas à répondre clairement aux questions ou se répète interminablement (ce qui témoigne de schèmes de pensée répandus parmi les personnes ayant un faible niveau d’alphabétisation et de la façon dont elles se souviennent des événements).

Selon les statistiques, 42 adultes canadiens sur 100 ont un faible niveau d’alphabétisation. Les agents de police et autres membres du système de justice doivent reconnaître la problématique du faible niveau d’alphabétisation et son incidence, afin de préserver le bon fonctionnement du système et de s’assurer que la justice est respectée et rendue.

[Lire la fiche d’information n° 5 >](#)

[Lire le chapitre 2, Manuel de ressources >](#)